

# COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC(71) 2922 final

Bruxelles, le 28 juillet 1971

## COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL

CONCERNANT LES RELATIONS ENTRE

- I. LA COMMUNAUTÉ ET L'INDE
  - II. LA COMMUNAUTÉ ET L'IRAN ✓
  - III. LA COMMUNAUTÉ ET LE PAKISTAN
-

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LA VISITE  
I. D'UNE DELEGATION DE LA COMMISSION  
EN INDE

---

Une délégation de la Commission, conduite par Monsieur le Professeur DAHRENDORF, s'est rendue en visite en Inde sur invitation du Gouvernement de ce pays du 16 au 23 mars 1971.

Le Gouvernement indien se proposait notamment, à cette occasion :

- de sensibiliser les représentants de la Commission sur la situation économique du pays ;
- de faire le point sur l'état des relations commerciales avec la Communauté (pour les statistiques commerciales, voir Annexe I) ;
- d'entamer un dialogue avec la Commission en vue d'un renforcement de ces relations commerciales.

Il convient de rappeler que le Gouvernement indien avait déjà, l'année dernière, informé la Commission de ses conceptions en matière de renforcement des relations commerciales. En septembre 1970, la Mission de l'Inde auprès de la CEE avait, en effet, remis un memorandum à la Commission par lequel l'ouverture des négociations bilatérales étaient sollicitées ; celles-ci ayant comme objectif final la conclusion d'un "Commercial Coopération Agreement" (CCA) (voir Annexe II).

La délégation de la Commission a eu, à l'occasion de sa visite, des contacts avec plusieurs membres du Gouvernement indien et notamment avec le premier ministre Madame Indira GHANDI et d'autres ministres ou secrétaires d'Etat directement ou indirectement concernés des relations

.../...

avec la Communauté (1). Des entretiens avec des personnalités de l'économie indienne et des organisations professionnelles du pays ont aussi eu lieu (2).

La Commission estime utile d'informer le Conseil sur les résultats de ces contacts.

### 1. La situation économique générale

Les autorités indiennes n'ont pas caché leur préoccupation quant à la situation économique actuelle du pays. La croissance économique demeure insuffisante et affectée par une hausse presque parallèle de la population.

Si dans le secteur agricole on constate certains succès, en particulier dans la production des céréales, grâce surtout aux nouvelles techniques d'exploitation et aux conditions climatiques favorables, les autres secteurs d'activités dénoncent une situation insatisfaisante. La production industrielle n'a progressé que de 4,7 % en 1970, face à l'objectif de 9 % par an prévu par le 4ème plan. L'expansion de la production a été affectée notamment par l'insuffisance des investissements, publics et privés, ainsi que par les nombreux conflits sociaux. Dans les branches traditionnelles de l'industrie (textiles par ex.) ce ralentissement est encore plus marqué.

.../...

- 
- (1) M. S. Sing - Ministre des Affaires Etrangères  
M. L.N. Mishra - Ministre du Commerce Extérieur  
M. H. Lal - Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur  
M. Swaminathan - Secrétaire d'Etat au Cabinet  
M. K.B. Lall - Secrétaire d'Etat à la Défense  
M. D.R. Gadgil - Président de la Commission du plan
- (2) M. S. G.I. Mehta - Président de "Industrial Credit and Investment Corporation of India (ICICI) et du India Investment Center (IIC)  
M. S.K. Thaker Sey - Président, Cotton Textile Export Promotion Council.

Pour ce qui concerne le commerce extérieur, les autorités indiennes n'ont pas caché leur déception quant aux résultats obtenus pendant la dernière année. Pendant la période 1969/70, les exportations n'ont progressé que de 4 % par rapport à la période 1968/69. Les résultats les plus décourageants concernent notamment les exportations des produits traditionnels : textiles, thé, huiles végétales. Pendant les premiers trois mois de l'année en cours, elles ont même reculé d'environ 3 % par rapport aux premiers trois mois de 1970.

L'objectif fixé par le 4ème plan d'expansion, pour une augmentation moyenne par an de 7 % semble être compromis.

Toutefois, le solde passif de la balance commerciale indienne a été réduit, mais ceci en raison surtout d'un recul des importations, notamment de produits alimentaires et de biens d'équipement.

Le solde passif de la balance commerciale est ainsi passé de 1.007 Mio \$ en 1960-61 à 734 Mio \$ en 1968-69 et à 206 Mio \$ en 1969-70.

Dans le domaine des prix, l'augmentation très forte enregistrée pendant les années 1960, s'est stabilisée à partir de 1970 à 4-5 % par an.

Du point de vue de l'emploi, la poussée démographique et le ralentissement de l'activité économique récente, ont provoqué une augmentation du chômage. On estime à 15 millions le nombre des chômeurs existant actuellement et à 60 millions le nombre des nouveaux postes de travail, dont l'Inde aurait besoin pendant les prochaines quatre ou cinq années. Un vaste programme de "self-employment" dans les zones rurales a été lancé, dans lequel, les banques, récemment nationalisées, joueront un rôle décisif.

Si les tendances jusqu'ici décrites devaient se confirmer en 1971, les objectifs d'expansion économique du 4ème plan ne pourront certainement être atteints et les conséquences sur le plan politique seraient sans doute sérieuses.

.../...

## 2. Relations avec la Communauté

L'Inde est parmi les pays en voie de développement, sans tenir compte des EAMA, l'un des pays qui garde avec la Communauté les relations économiques les plus anciennes et les plus étroites trouvant leurs origines dans plusieurs actions de politique commerciale, autonome ou contractuelle que la Communauté a réalisées à l'égard de ce pays.

### A. Politique commerciale autonome

- En juin 1963, le Conseil a adopté une décision selon laquelle les droits de douane pour les importations dans la Communauté de thé, maté et bois tropicaux seraient suspendus totalement. (Pour le thé, expédié en emballage d'un poids égal ou inférieur à 3 kg, un droit de douane de 5 % est maintenu).
- En décembre 1963, le Conseil a adopté une nouvelle décision portant la suspension des droits du tarif douanier commun pour une série de produits tels que les épices et certaines huiles végétales. Ces mesures ont été ensuite renouvelées chaque année jusqu'à 1971.

### B. Politique commerciale contractuelle

La Communauté a conclu avec l'Inde des accords concernant certains domaines particuliers, à savoir :

1. l'accord sur le commerce des produits de jute
2. l'accord sur le commerce des produits de coco
3. l'accord sur le commerce des produits faits à la main (handicrafts)
4. l'accord sur le commerce de tissus de soie et de coton, tissés sur métiers à main (handlooms)
5. l'accord sur le commerce des textiles de coton.

.../...

a) Accord sur le commerce des produits de jute

Cet accord a été conclu en 1969 sur la base d'une déclaration faite par la Communauté lors du Kennedy-Round ; entré en vigueur le 1er janvier 1970 pour une durée de trois ans, il prévoit :

- l'accélération par la Communauté des concessions tarifaires du Kennedy-Round ;
- l'autolimitation par l'Inde de ses exportations des produits de jute à usage industriel (5.500 tonnes pour l'ensemble de la Communauté avec augmentation de 250 tonnes par an pour chacune des années suivantes) ;
- la création d'un Comité mixte, chargé d'examiner tous les aspects jugés importants de l'ensemble de l'économie de jute et de faire des propositions aux autorités compétentes.

b) Accord sur le commerce des produits de coco

Il s'agit d'un accord de procédure, conclu en août 1969, qui prévoit la création d'un Comité mixte chargé d'examiner tous les aspects importants de l'ensemble de l'économie du coco et de faire des propositions aux autorités compétentes respectives.

c) Accord sur le commerce des produits faits à la main (handicrafts) et sur le commerce de certains tissus tissés sur métiers à main (handlooms)

Les deux accords ont été conclus par la Communauté avec l'Inde suite à un engagement pris lors des négociations Kennedy ; ils prévoient l'ouverture d'un contingent tarifaire communautaire à droits nuls, non discriminatoire, pour un montant global de 5 millions d'U.C. par an pour les handicrafts, et de 2 millions d'U.C. pour les handlooms (1 million d'U.C. chacun pour les tissus de soie et de coton).

.../...

L'exemption des droits à l'importation est toutefois conditionnée à la présentation aux autorités douanières de la Communauté d'un certificat, émanant des autorités indiennes, attestant que les produits en question ont été fabriqués artisanalement.

La Communauté ouvre chaque année les contingents tarifaires communautaires mettant ainsi en vigueur les dispositions contenues dans les accords.

Un problème de coexistence de ces contingents tarifaires et des préférences tarifaires généralisées existe actuellement. A ce sujet, les autorités indiennes ont déjà fait part aux services de la Commission de leur souhait visant le maintien des contingents ayant fait l'objet de la conclusion d'accords.

d) Accord sur le commerce des textiles de coton

Dans le cadre du renouvellement de l'Accord à long terme sur le commerce international des textiles de coton, la Communauté a conclu avec l'Inde, en mars 1971, un accord sur le commerce de ces produits. Cet accord qui remplace les anciens accords bilatéraux négociés antérieurement par les différents Etats membres de la Communauté, a été conclu pour une période allant jusqu'au 30 septembre 1973. Pour la durée de l'accord, la Communauté s'est engagée à ne pas instaurer de nouvelles restrictions à l'importation et à suspendre celles en vigueur ; l'Inde s'est engagée à limiter ses exportations vers la Communauté à un niveau convenu de commun accord (11.500 tonnes chaque année).

Cet accord, qui a donné à l'Inde pleine satisfaction, met à la disposition de ce pays des possibilités d'exportation largement supérieures à celles réalisées jusqu'ici. De plus, l'Inde détient la gestion des plafonds d'autolimitation et le contrôle à l'exportation ce qui représente un progrès incontestable par rapport à la situation précédente.

.../...

### 3. Contacts avec les autorités indiennes

#### a) Echanges commerciaux et accord de coopération commerciale

Au cours des entretiens que les Représentants de la Commission ont eus à la Nouvelle Delhi et à Bombay avec les autorités indiennes, ces dernières ont souligné que, malgré les efforts accomplis jusqu'ici dans le domaine des échanges commerciaux, la situation du commerce entre l'Inde et la Communauté n'a pas cessé de se détériorer :

- le volume des échanges est passé de 575 millions de \$ en 1965 à 473 millions de \$ en 1969 ;
- la balance commerciale indienne vis-à-vis de la Communauté continue à présenter un important déficit : - 80 millions de \$ en 1969 ;
- les "terms of trade" continuent à être fortement défavorables pour l'Inde.

Les autorités indiennes ont évoqué aussi les conséquences de l'éventuelle adhésion du Royaume-Uni à la Communauté et la perte de leurs préférences Commonwealth qui en découlera, ce qui risque d'aggraver davantage la situation de la balance commerciale déjà très précaire. L'urgence a ainsi été soulignée par les autorités indiennes de rechercher des solutions à l'ensemble de ces problèmes. Dans le cadre des relations commerciales avec la Communauté, elles ont insisté sur la possibilité et sur l'opportunité de réaliser un accord commercial de portée générale qui incluerait la notion de coopération tant au niveau technique que financier (commercial cooperation agreement) (voir en Annexe II les suggestions formulées par l'Inde).

.../...



Le but d'un tel accord serait de favoriser le redressement de la situation actuelle dans le domaine des échanges commerciaux avec la Communauté, d'augmenter de façon sensible le volume du commerce et d'aboutir à une diversification de leurs exportations vers la Communauté.

L'accord de coopération commerciale pourrait, dans un premier stade, de l'avis des autorités indiennes, présenter le caractère d'un accord cadre. L'Inde souhaiterait d'abord voir consolider les avantages tarifaires déjà accordés sur le plan autonome par la Communauté et englober les différents accords bilatéraux conclus jusqu'ici dans des domaines spécifiques du commerce. Cet accord, selon les autorités indiennes, constituerait, d'une part, une base solide pour un développement des relations commerciales avec la Communauté et, d'autre part, la concrétisation de l'intention de la Communauté de contribuer au développement progressif d'une coopération économique avec l'Inde.

La délégation de la Commission a assuré les autorités indiennes qu'elle portera à la connaissance aux différentes institutions de la Communauté les souhaits exprimés par les représentants de l'Inde au sujet de l'accord de coopération commerciale.

b) Préférences généralisées

Au cours de leurs entretiens avec les Représentants de la Commission, les autorités indiennes ont rappelé l'intérêt avec lequel l'Inde a suivi le déroulement des travaux qui ont conduit la Communauté à définir son offre dans le domaine des préférences généralisées à mettre en vigueur à partir du 1er juillet 1971. Elles ont particulièrement apprécié le fait que l'offre vise également les textiles qui jouent un rôle dominant dans l'économie de l'Inde.

.../...

Dans une large mesure, l'intérêt que porte l'Inde au système de préférences généralisées conçu par la Communauté, réside ainsi dans l'espoir de voir d'autres pays industrialisés accorder des avantages comparables à ceux qu'octroie la Communauté. Le bénéfice, que l'Inde peut escompter, compensera, à son avis, certains inconvénients qui découlent de la complexité du mécanisme communautaire, et en particulier les effets des "butoirs" qui limitent sensiblement les avantages dont un grand pays en voie de développement tel que l'Inde aurait été le bénéficiaire. D'une manière générale, l'Inde voit dans l'initiative de la Communauté l'amorce d'une orientation nouvelle dans les relations avec les pays industrialisés ; cette orientation devrait conduire un jour à une extension de l'exemption des droits à l'importation qui devraient couvrir l'ensemble des produits (tant agricoles qu'industriels) en provenance des pays en voie de développement.

c) Produits de jute et de coco

Les autorités indiennes ont, d'une façon particulière, attiré l'attention de la délégation de la Commission, sur le commerce des produits de jute et de coco. Pour ces produits, deux accords ont été conclus entre la Communauté et l'Inde à la suite des négociations Kennedy (un accord d'autolimitation pour certains produits de jute ; un simple accord-cadre pour les produits de coco). Les autorités indiennes estiment que ces accords, qui ne touchent aucunement aux aspects tarifaires, laissent largement insoluble le problème de leurs exportations des produits de jute et de coco vers la Communauté. Elles réclament de la part de la Communauté une réduction tarifaire, allant jusqu'à l'exemption des droits (très élevés) pour la totalité des exportations ainsi qu'un plus large accès au marché de la Communauté.

A ce sujet, Monsieur SING, Ministre des Affaires Etrangères, a fait part à Monsieur DAHRENDORF de sa déception devant la position négative maintenue jusqu'à présent par la Communauté. Il a souligné à nouveau la signification politique outre qu'économique et sociale d'un arrangement satisfaisant dans ce domaine.

.../...

La délégation de la Commission a donné toute assurance qu'elle s'employera, afin qu'une solution adéquate puisse être trouvée dans les meilleurs délais. Cependant, elle n'a pas laissé de doutes sur le fait qu'une telle solution ne saurait en aucun cas impliquer l'éviction de l'industrie européenne du jute et du coco.

### Conclusions

A la suite des contacts que la délégation de la Commission a eus avec différents ministres du Gouvernement de l'Inde et avec des personnalités responsables dans la vie économique du pays, les considérations suivantes peuvent être formulées :

- La situation économique indienne est loin d'être satisfaisante et en ligne avec les objectifs du 4ème plan quinquennal. Dans ce contexte, le nouveau Gouvernement de l'Inde a donné une priorité au développement du commerce extérieur, notamment sous l'angle d'un accroissement des exportations vers les pays industrialisés ;
- En ce qui concerne en particulier les relations avec la Communauté en matières d'échanges, un intérêt substantiel a été manifesté du côté indien pour que ces relations puissent être développées et élargies ;
- Dans cette optique, la demande déjà formulée en vue de la conclusion d'un accord de coopération commerciale a été confirmée. A ce sujet, la Commission se propose d'examiner les différents aspects de la question et de formuler, le cas échéant, des propositions au Conseil ;

.../...

- Les autorités indiennes ont à plusieurs reprises souligné l'intérêt profond, à la fois politique et économique, qu'une solution satisfaisante soit rapidement trouvée aux problèmes des exportations vers la Communauté des produits de jute et de coco. La Commission a l'intention à ce sujet de poursuivre les travaux avec les Etats membres (engagés depuis longtemps) afin d'aboutir à une position qui tienne compte à la fois des intérêts de l'industrie communautaire, des engagements pris à l'égard de l'Inde, notamment par les accords déjà conclus en matière de jute et de coco, et de l'opportunité d'établir, dans le cadre de la politique commerciale commune, un régime commun pour les produits en question. A la suite de ces travaux, la Commission se propose de soumettre des propositions au Conseil.

---

## ANNEXE I

EVOLUTION DU PNB DE LA PRODUCTION ET DU COMMERCE  
EXTERIEUR DE L'INDIE ENTRE 1960 ET 1970

I. EVOLUTION DU PRODUIT NATIONAL BRUT (1960-1970) aux prix de 1960/61

Période	PNB	PNB per capita	Indices	
	(en 1000 roupies)	(en roupies)	(1960 = 100)	
	(1)	(2)	(1)	(2)
1960-1961	14.029	306.3	100	100
1968-1969	18.225	329.9	130	107
1969-1970	19.173	339.4	137	111

II. EVOLUTION DE LA PRODUCTION (1960-1970)

	Indices 1960 = 100		
	1960-1961	1968-1969	1969-1970
Agriculture (total)	100	113	120
dont : Céréales	100	120	128
- riz	100	114	116
- grains	100	159	182
Industrie (total)	100	164	172
dont : Mines	100	146	148
Manufacturés	100	162	171
- tissus de coton	100	91	92
- filés de coton	100	107	107
- tissus de jute	100	87	86

III. EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR (en millions US \$)

	1960-1961	1968-1969	1969-1970
IMPORTS (TOTAL)	2.393	2.544	2.090
dont : -produits agricoles	381	449	348
-matières premières	1.034	1.151	995
-biens d'équipement	748	703	533
EXPORTATIONS (TOTAL)	1.386	1.810	1.884
dont : -tabac	33	45	45
-thé	260	209	166
-sucre	5	13	11
-huiles végétales	26	21	12
-coton	91	71	70
-jute	284	291	276
-coco	18	18	18
-cuir et peaux	52	97	109
-minéraux de fer	36	118	126
-biens d'équipement	18	30	119
SOLDE COMMERCIAL	- 1.007	- 734	- 206

Source : Government of India. Economic Survey 1970-1971. Annexes statistiques (les chiffres indiqués dans les tableaux se réfèrent aux périodes : 1er avril - 31 mars).

ECHANGES COMMERCIAUX DE LA COMMUNAUTE  
AVEC L'INDE

---

IV. EVOLUTION DES ECHANGES (en millions US \$)

Année	Importations	Exportations	Solde	Volume des échanges	
	(1)	(2)		(1)	(2)
1960	111	283	+ 172	394	
1965	152	423	+ 271	575	
1966	159	426	+ 267	585	
1967	143	358	+ 215	501	
1968	168	302	+ 134	470	
1969	196	277	+ 81	473	

V. STRUCTURE DU COMMERCE DE LA COMMUNAUTE AVEC L'INDE EN 1969A. Par classes de produits

	Importations		Exportations	
	en Mio US \$	en %	en Mio US \$	en %
TOTAL	196,3	100	277,3	100
dont : -matières premières	45,8	23	4,2	2
-produits alimentaires, boissons, tabac	23,4	12	9,8	4
-produits chimiques	3,8	2	36,6	13
-produits énergétiques	0,1	-	0,2	-
-machines et matériel de transport	1,9	1	142,2	51
-autres produits manu- facturés	120,3	62	82,5	30
-autres	1,0	-	-	-

B. Par Etat membre

Allemagne	60,8	31	127,6	46
France	46,4	23	30,3	11
Italie	29,0	15	56,9	20,5
U.E.B.L.	42,8	22	40,8	14,5
Pays-Bas	17,3	9	21,7	8
TOTAL COMMUNAUTE	196,3	100	277,3	100

Source : Office Statistique des Communautés européennes

AIDE-MEMOIRE

Ever since the establishment of the Indian Economic Mission in Brussels on 2nd March 1962, there have been close and continuing contacts between India and the European Economic Community about expansion of India's trade with the Community. The Community and its member States have always adopted a sympathetic attitude towards India's trading problems and had granted concessions on a number of products of export interest to India both during multilateral negotiations and in bilateral negotiations. India has also been making serious efforts to improve her position in the Community markets. While, as a result of these efforts India's exports to the Community have increased to some extent, serious trade imbalances continue to persist. This has been a matter of concern not only for India but also to the Community, and it is generally recognized that a comprehensive effort should be made to rectify this serious imbalance.

2. The concept of a comprehensive trade agreement between India and the European Economic Community has been mentioned on several occasions. During his recent visit to Delhi, the former President of the Commission, M. Jean Rey stated that the idea of a comprehensive trade agreement was a part of the understanding reached in the earlier negotiations for UK's entry into the Community. It was clarified to him that in the opinion of the Government of India the current trade problems of India with the Community required to be solved on an urgent basis within the framework of an agreement on Commercial Cooperation, without the negotiations for the enlargement of the Community, and that a comprehensive trade agreement with the enlarged Community could be negotiated subsequently.

3. The scope and content of an agreement on commercial cooperation between India and the EEC could be on the lines outlined in the attached statement. It is the earnest hope of the Government of India that this proposal will receive the urgent consideration of the appropriate authorities in the Community, so that the bilateral negotiations could start with the least possible delay and an agreement could be concluded by the end of this year.

BROAD OUTLINE OF COMMERCIAL COOPERATION AGREEMENT  
BETWEEN THE E.E.C. & INDIA

---

Preamble

The preamble may reiterate inter alia the determination of the two sides to strengthen and enlarge economic and commercial cooperation between them.

Objective

The objective of the Agreement will be to increase the trade exchanges between India and the EEC with an adequate trade surplus in favour of India to enable her to rectify the present trade imbalance in trade exchanges between the two sides, to repay her debtliabilities and to maintain a rising level of imports from the EEC.

To achieve this objective, measures in the following fields may be spelt out in the Agreement; -

Section I - Tariff Policy

This section may provide for consolidation of customs duties which have already been suspended by the EEC. A reference may be made to the EEC's offer under GSP and provision may be made for improvement



of this offer to include all items of export interest to India for duty-free entry into the EEC.

Section II - Cooperation in sensitive sectors

This Section may refer to arrangements agreed upon for trade in cotton textiles, jute products and coir goods, and express the intention to find solutions reconciling the emergence of a constructive relationship between the Community's declining industries and the Indian export industries based on local endowment factors.

Section III - Non-tariff barriers

This Section may state the intention of the EEC to relax out-dated non-tariff barriers to permit enlargement of needed exports from India and may define the modalities of giving effect to this intention.

Section IV - Technical assistance for products adaptation and export promotion of Indian goods

This Section may deal the administrative and financial arrangements required to establish an adequate technical assistance programme for product adaptation and export promotion of Indian goods for the EEC market.

Section V - Adjustment of production structures

This Section may describe how adjustment assistance measures can be taken to bring about the adaptation of production structures in the EEC provide assured access for selected Indian products.

Section VI - Untying of financial aid

This Section may describe the manner in which India and EEC can cooperate in maximising the efficacy of the Community's development assistance to developing countries.

Section VII - Cooperation in third countries

This section may describe the steps that should be taken by EEC and India to increase their cooperation in third country markets through establishment of joint ventures and cooperative marketing arrangements.

Section VIII - Review

A Joint Commission may be established to review from time to time the progress made towards the achievement of objectives of the Agreement.

III. NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LA VISITE  
D'UNE DELEGATION DE LA COMMISSION AU PAKISTAN

1. Sur invitation du Gouvernement pakistanais, une délégation de la Commission conduite par M. le Professeur DAHRENDORF s'est rendue du 20 au 24 mai 1971 au Pakistan afin de recueillir sur place toutes les informations utiles au sujet de la situation économique du pays, sur les conceptions des autorités pakistanaises quant au renforcement des liens commerciaux entre le Pakistan et la CEE, et enfin sur les possibilités concrètes d'envisager une solution globale aux problèmes ayant trait aux échanges commerciaux réciproques.

Au cours de cette visite, plusieurs entretiens ont eu lieu, à la fois aux niveaux politique et technique, qui ont permis à la délégation de la Commission de tirer certaines conclusions qui font l'objet de la présente communication.

2. Situation économique générale

La situation actuelle pakistanaise traverse une période de crise profonde. La situation dans le secteur économique, qui connaît les difficultés propres d'un pays dont le degré de développement est encore relativement bas, s'est encore détériorée au cours des derniers mois en raison des troubles politiques actuelles. Selon certains renseignements informels obtenus, il semble que les exportations de la partie orientale du pays - dont le jute et les textiles de jute - sont pour l'instant presque complètement arrêtées. Dans la mesure où une telle situation devrait persister, il n'est pas difficile de prévoir que la crise de l'économie pakistanaise aboutirait à des conséquences absolument désastreuses qui mettraient en cause les quelques résultats obtenus jusqu'ici.

Outre le déficit grave de la balance commerciale, il convient de tenir compte, pour évaluer la situation économique au Pakistan, du déficit également important en matière de dettes extérieures. Tous les

efforts de développement et d'industrialisation déployés jusqu'ici par le gouvernement pakistanais ont été possibles grâce à des investissements étrangers et au recours à l'aide financière de l'extérieur. La balance de paiement pakistanaise, très précaire, reflète donc les conséquences d'une telle situation.

La situation politique ne permet d'envisager dans l'immédiat une action efficace dans le domaine économique. L'activité du Parlement ayant été suspendue par le Président du Pakistan et le gouvernement dissous, l'activité politique est exercée par un gouvernement provisoire, dont le souci prédominant est celui d'éviter la scission en deux du pays. De toute manière, il est superflu de reconnaître qu'une amélioration des problèmes économiques ne pourra pas se réaliser tant que la situation politique ne sera pas rétablie, notamment si l'on tient compte du fait que les régions les plus riches en matières premières se trouvent dans le Pakistan de l'Est. Or, une telle situation ne fait qu'augmenter les responsabilités de la Communauté à l'égard de ce pays, mais en même temps limite les possibilités concrètes des actions à entreprendre.

### 3. Renforcement des liens commerciaux

Au cours des entretiens qui ont eu lieu à Islamabad, les autorités pakistanaises ont développé les arguments qui avaient déjà fait l'objet de l'Aide-Mémoire transmis aux instances des Communautés au mois de janvier 1971 (Annexe I).

Elles ont ainsi réaffirmé la grande importance que le Pakistan attache aux relations commerciales avec la Communauté. Cet intérêt est bien entendu encore augmenté du fait que les négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne et les autres pays candidats semblent être proches à leur aboutissement. Le Pakistan est ainsi bien conscient du rôle que la Communauté élargie jouera à l'égard des pays en voie de développement et notamment à l'égard des pays asiatiques.

Au cours de ces entretiens, trois problèmes principaux ont fait l'objet d'un examen particulier : tout d'abord les problèmes de la balance commerciale du Pakistan, notamment à l'égard de la CEE, ensuite les incidences de l'entrée en vigueur du système de préférences généralisées et les conséquences de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté.

- a) Les exportations pakistanaïses vers la Communauté, qui avaient augmenté de 59,7 millions \$ en 1958/59 à 98,9 millions \$ en 1965/66, ont connu depuis lors une stagnation quasi complète. La position de la CEE dans les exportations totales du Pakistan est passée ainsi de 21,4 % en 1959 à 14,7 % en 1970. Par contre, les importations du Pakistan en provenance de la CEE ont enregistré une augmentation constante (de 71,6 millions \$ en 1958/69 à 221 mio \$ en 1969/70), ce qui constitue un cinquième des importations totales pakistanaïses.

Les autorités pakistanaïses ont montré d'attacher une importance véritable aux quatre accords qui ont été conclus avec la CEE et relatifs au commerce des produits intéressant particulièrement l'économie du pays (accords sur le commerce de textile de coton, sur les produits de jute, sur les handicrafts et sur les handlooms). Toutefois, le Pakistan estime qu'il est absolument nécessaire d'envisager le plutôt possible des négociations visant à la conclusion d'un accord commercial général, susceptible de développer et diversifier les exportations pakistanaïses à destination de la Communauté. Un tel accord devrait, de l'avis des autorités pakistanaïses, d'une part couvrir les matières de nature purement commerciale, d'autre part contenir certaines dispositions ayant trait à la coopération économique et financière, au crédit à l'exportation et au "marketing", dont les modalités resteraient à définir.

b) Entrée en vigueur des préférences généralisées

Les autorités pakistanaises, tout en reconnaissant certains aspects positifs qui découleront certainement pour l'économie de leur pays de l'entrée en vigueur des préférences généralisées, Craignent que ce système ne soit pas de nature telle d'assurer une augmentation importante de leurs exportations. Si d'une part les préférences généralisées couvrent tous les produits que le Pakistan exporte à destination de la Communauté, d'autre part l'absence de plafonds spécifiques par pays et l'existence d'un "butoir" par chaque produit pourrait donner lieu -selon les autorités pakistanaises-, à une participation très limitée de leur pays aux avantages tarifaires dont il s'agit. Ils ont demandé si la Communauté pourrait être disposée à offrir au Pakistan une quote-part dans les limites du plafond fixé pour certaines marchandises à réserver aux exportations pakistanaises, ou bien de prévoir des plafonds pour des sous-positions tarifaires visant certains produits dont le Pakistan est le seul ou le plus important fournisseur.

La délégation de la Communauté a souligné le caractère autonome des préférences généralisées. Elle s'est déclarée disposée cependant de donner tous renseignements utiles au gouvernement du Pakistan une fois les dispositions d'application décidées par le Conseil. En ce qui concerne les suggestions ci-dessus mentionnées, la délégation a observé qu'une telle hypothèse ne semble pas pouvoir être retenue ; tout au moins dans la première phase de l'application du système de préférences généralisées.

Par ailleurs, il est facile de prévoir que, dans la mesure où la demande pakistanaise serait acceptée par la Communauté, tous les pays bénéficiaires des préférences généralisées seraient amenés à demander des concessions analogues, ce qui viderait de tout son sens et de toute efficacité le système envisagé dans le cadre de l'UNCTAD.

.../...

En dernier lieu, il a été souligné que le système du "butoir", qui sera appliqué par la Communauté et qui vise en général à faire bénéficier des avantages tarifaires un seul pays jusqu'à un pourcentage maximum de 50 % du plafond global, laisse au Pakistan une marge suffisante pour réaliser en franchise de droit ses exportations traditionnelles et une certaine assurance de participation pour certains produits pour lesquels il ne serait pas compétitif.

- c) Une des préoccupations les plus graves que les autorités pakistanaises ont évoquées est le danger que, suite à l'adhésion des pays candidats, le Pakistan perdrait le débouché le plus important pour leur exportation. Ce risque existe notamment à l'égard du marché anglais, compte tenu de l'appartenance du Pakistan au Commonwealth.

Les exportations pakistanaises à destination du Royaume-Uni, qui ont atteint dans les années 1968/69 386.743 milliers de roupias (81.246 milliers de dollars), ont bénéficié dans leur ensemble d'avantages tarifaires supérieurs à ceux que la Communauté applique actuellement. En effet, alors qu'une partie des exportations pour un montant de 163.059 milliers de roupias s'est réalisée en franchise des droits de douane (application de la clause de la nation la plus favorisée), toutes les autres exportations (pour un montant de 283.684 milliers de roupias) ont bénéficié du droit préférentiel Commonwealth qui est, en règle générale, plus bas que celui du T.D.C. de la Communauté.

Face à cette situation et en conséquence de l'alignement du tarif douanier anglais sur celui de la Communauté, les autorités pakistanaises craignent qu'une partie relativement importante du marché anglais ne puisse pas être maintenue. Ils ont donc demandé de vérifier par quels moyens la Communauté pourrait compenser cette perte et, dans ce cadre, ils ont montré d'attacher une certaine importance aux moyens autres que ceux exclusivement commerciaux, ayant trait notamment à l'assistance

technique et financière et, sur un plan plus général, à une sorte de coopération économique intégrale.

La délégation de la Communauté a fait valoir que, grâce aux préférences généralisées, la perte des avantages Commonwealth sera probablement entièrement compensée. Certes, il faut reconnaître qu'à la suite de l'entrée en vigueur du système de préférence généralisée, d'autres pays vont profiter des mêmes avantages. Toutefois, compte tenu de la structure de l'économie pakistanaise, il ne semble pas que ces autres pays puissent porter atteinte à leurs exportations traditionnelles, à la fois vers la Communauté et vers le Royaume-Uni.

A cet égard, il faut rappeler que les produits, dont les pakistanais sont l'un des plus importants fournisseurs, ne rencontrent pas une concurrence que de la part des pays qui sont déjà liés au Royaume-Uni par des liens spéciaux et profitent pour cette raison des mêmes préférences.

#### 4. Conclusions

- La délégation de la Commission a précisé aux autorités pakistanaises qu'à cette occasion, elle n'était pas en mesure d'envisager des actions précises ou de formules d'offres concrètes. En revanche, la visite au Pakistan avait permis une prise de conscience directe des principaux problèmes auxquels le pays est confronté et de recueillir des éléments d'informations très importants dont la Commission ne manquerait pas de tenir compte. La délégation de la Commission a précisé que la situation économique du pays sera attentivement suivie par les instances de la Communauté et que la Commission envisage de proposer, dès que possible, toute action concrète susceptible de contribuer à l'amélioration de la situation.

.../...



Dans cette optique, les considérations suivantes peuvent être formulées :

- En ce qui concerne le fonctionnement du système de préférences généralisées, il conviendra d'examiner quels seront les résultats pratiques de l'application du système. C'est à la lumière de l'expérience acquise qu'il faudra examiner si certains aménagements ou modifications ne pourraient se rendre nécessaires.

- Des considérations du même ordre peuvent être formulées en ce qui concerne les conséquences d'un élargissement de la Communauté. En effet, avant d'envisager d'éventuelles mesures, il sera nécessaire de connaître dans quelle mesure l'adhésion des pays candidats, et notamment du Royaume-Uni, nuira aux exportations pakistanaïses.

D'une manière générale, la Commission estime que l'action de la Communauté pourrait s'orienter vers deux objectifs :

- d'une part, un réexamen de certaines dispositions des accords par produits en vigueur, dans la perspective d'un accroissement des exportations du Pakistan vers la Communauté ;

- d'autre part, l'examen des problèmes que poserait une action plus globale tendant à la négociation d'un accord qui dépasserait les aspects purement commerciaux.

- Dans cette optique, la Commission se propose d'étudier les différents aspects du problème et de formuler, le cas échéant, des propositions au Conseil.

---

AIDE MEMOIRE

The rapid progress of the European Economic Community has been a matter of great interest to Pakistan. Pakistan has always hoped that the economic integration of Europe leading to greater economic activity, especially expansion of trade between Europe and the developing countries, would be beneficial for Pakistan, which has strong economic and political ties with the countries of Western Europe.

2. She has been following closely the negotiations relating to the application of the U.K. and certain other European countries to join the European Economic Community. It has been Pakistan's hope that these negotiations would help to reinforce the economic and political strength of her Western friends and allies, without injuring her own vital trading interests.

3. Pakistan has been impressed by the fact that the Community is fully alive to the need for safeguarding the interests of developing Asian countries. She believes that there is a firm realization in the EEC to find an adequate and reasonable solution for her trade and development problems.

4. Pakistan has just embarked on her Fourth Five-Year Plan. It envisages an outlay of about U.S. \$ 15,700 million including foreign exchange component of U.S. \$ 10,000 million. The Plan aims at a very modest improvement of 3,5 % par annum in per capita income. In order to finance the foreign exchange component, Pakistan's exports should increase at least at an annual rate of 8,5 per cent which is a reasonable target considering that world trade is expected to grow at the rate of 10 %.

5. The development achieved during the first three Five-Year Plans as well as the rapid economic progress made in the advanced countries, has given rise to higher expectations in Pakistan as in other developing countries. These expectations have to be kept in view by the Government in its future

development planning and efforts to be made by it to mobilise resources, including foreign exchange earnings, in order to accelerate the pace of investment.

6. Pakistan's exports to the EEC rose from U.S. \$ 59,7 million in 1958-59 to U.S. \$ 98,9 million in 1965-66 but have since almost stagnated. As such, the share of the EEC in Pakistan's world exports has declined from 21.4 per cent in 1958-59 to only 14,7 per cent in 1969-70. In contrast, Pakistan's imports from EEC have followed a more regular upward trend. They have increased from U.S. \$ 71,6 million in 1958-59 to U.S. \$ 221 million in 1969-70, accounting for nearly one-fifth of Pakistan's total world imports. Pakistan has thus developed a persistently growing adverse balance of trade with the EEC.

7. The member countries of the Community play a leading role in financing bilaterally, and through the Consortium, Pakistan's development efforts. The present position, however, is that exports have lagged behind imports even after discounting imports under aid. Besides, imports under credits and the hard terms of aid so far have resulted in growing debt liabilities of Pakistan, a matter which was the subject of a special Consortium meeting held in Paris in February, 1970. It will be appreciated that, in the circumstances, Pakistan is seriously concerned that her imports from such a major commercial grouping, as the ECM, should be financed, to a greater extent, from her own exports rather than from her aid allocations. In fact, the stagnation in the net inflow of aid will jeopardise Pakistan's ability to expand its imports including the imports from Western Europe unless a compensating increase in its own export earnings can take place. The need for a vigorous expansion of her exports has, therefore, become an imperative necessity.

8. In the context of the emphasis put on the export sector for meeting foreign exchange requirements of Pakistan for her Fourth Five-Year Plan, launched recently, the British move for entry into the EEC has created a situation of grave concern for her.

.../...

9. Almost all of Pakistan's exports presently enjoy duty-free entry into the UK. The UK is also one of the largest single markets for Pakistan's exports as well as a major source of development assistance and private foreign investment. In the event of UK's entry into the European Community, Pakistan will face double loss : firstly, Pakistan will cease to enjoy unlimited duty-free exports to the UK and exports from Pakistan will have to face competition from non-Commonwealth countries due to the disappearance of the Commonwealth preferences, secondly, it will also encounter negative discrimination vis-à-vis the EEC and its Associated countries in the UK market inasmuch as their goods will enjoy duty-free access to the UK whereas Pakistan's exports will become subject to duties including variable levies on some agricultural export products of interest to Pakistan.

10. The proposed UNCTAD Scheme of Preferences may not be sufficient compensation for Pakistan for her loss of existing preferences in the UK market because an exclusive privilege in the UK cannot be compensated by general preferences elsewhere. Secondly, in the case of alignment of UK's GSP to that of EEC's GSP, Pakistan's exports will be subjected to quotas whereas the preferential exports of countries having associate status with the Community will have unlimited access to the UK market.

11. Pakistan has achieved an appreciable growth of industrial capacity and would be seriously concerned if UK's entry into the EEC in any way restricts the unlimited duty-free export of her manufactures to the UK. Pakistan would be equally concerned about the likely incidence of variable levies under the Community's Common Agricultural Policy on some of her agricultural exports to UK.

12. Pakistan would therefore, expect that special arrangements would be made for her in respect of her exports to the enlarged Community which would be in keeping with the contractual obligations arising out of the historic Commonwealth preferences and also in line with the principles of

.../...

the Treaty of Rome which provide for special treatment in matter of exports to the countries which have historical trade links with the members of the EEC. Pakistan, as a matter of fact, expects that UK's admission into the Community would lend strength to the formulation of liberal commercial policies by the enlarged Community with a view to assisting the developmental efforts of Pakistan. These expectations are based on the declared intention of the Community and the UK to provide greater opportunity for trade to developing countries.

13. It will be recalled that the Ministerial council of the European Economic Community had decided in 1962 to offer to conclude a comprehensive trade agreement with Pakistan with the object of "developing mutual trade, for the purpose of maintaining and, as much as possible, increasing the levels of foreign currency earnings of these countries and in general of facilitating the implementation of her development plans". It was commonly agreed that this was one of the most constructive proposal to emerge out of that Conference. The declaration of intent thus made, however, needs to be spelt out and implemented.

14. Pakistan has already negotiated special arrangements with the EEC in respect of some of the products of export interest to her like cotton textiles, jute goods and handicrafts. It is imperative that negotiation be commenced for the conclusion of a comprehensive trade agreement, at the earliest possible date. As an alternative, Pakistan would appreciate negotiating commodity-wise arrangements for some of the other important items of export interest to her and possibly synthesise them under a bilateral commercial agreement with the community as a prelude to the comprehensive trade agreement with the EEC.

15. Pakistan hopes and believes that the Community will give due recognition to the need for urgent consideration of the economic and trade problems of Pakistan in view of the privileges and preferences enjoyed by her in the UK and the competition that her exports will face in the enlarged Community from the Associated members and non-member developed countries.

.../...

16. The Commerce Minister of Pakistan has already visited Brussels to discuss matters of mutual interest with the EEC authorities. The contacts made there need to be followed up. The Government of Pakistan accordingly would welcome the opportunity of discussing these matters further and in greater detail with the EEC authorities at an early date.

---